

États financiers de la

**Fondation Asie Pacifique
du Canada**

Le 31 mars 2010

Fondation Asie Pacifique du Canada

31 mars 2010

Table des matières

Rapport des vérificateurs	1
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net.....	3
Bilan	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6-11

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de la
Fondation Asie Pacifique du Canada

Nous avons vérifié le bilan de la Fondation Asie Pacifique du Canada (la « Fondation ») au 31 mars 2010 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Le 2 juin 2010

Fondation Asie Pacifique du Canada

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Produits		
Revenu tiré du fonds de dotation, déduction faite des honoraires de consultation liés aux placements de 123 571 \$ (117 048 \$ en 2009)	1 687 925	2 116 881
Fonds fournis par les pouvoirs publics	153 129	176 796
Fonds fournis par le secteur privé	86 830	72 500
Programmes parrainés	122 955	28 432
Intérêts sur les placements à court terme	265	4 436
	2 051 104	2 399 045
Charges		
Rémunération d'emploi	944 612	949 040
Consultants et professionnels	260 352	223 819
Frais de déplacement	201 038	144 849
Location et entretien des bureaux	161 812	166 418
Administration et systèmes d'information	124 450	115 911
Autres charges d'exploitation	59 368	70 454
Amortissement	40 698	46 364
Frais de secrétariat	39 163	36 130
Publications et sites Web	34 661	45 467
Conférence et événements	28 594	19 406
	1 894 748	1 817 858
Excédent des produits par rapport aux charges avant les éléments suivants :	156 356	581 187
Gain (perte) non réalisé(e) sur les placements	9 974 625	(9 952 752)
Subventions (note 2 c)	(216 138)	(323 091)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	9 914 843	(9 694 656)

Fondation Asie Pacifique du Canada

État de l'évolution de l'actif net
Exercice terminé le 31 mars 2010

	2010		2009	
	Fonds de dotation affecté (note 1) \$	Fonds non affectés \$	Total \$	Total \$
				(Données retraitées – note 2 a)
Solde au début	50 000 000	(5 447 695)	44 552 305	54 246 961
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	-	9 914 843	9 914 843	(9 694 656)
Solde à la fin	50 000 000	4 467 148	54 467 148	44 552 305

Fondation Asie Pacifique du Canada

Bilan

Au 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
		(Données retraitées – note 2 a)
Actif		
À court terme		
Trésorerie	308 833	484 390
Débiteurs	254 668	106 362
Charges payées d'avance	61 232	56 929
	624 733	647 681
Matériel et améliorations locatives (note 3)	200 645	234 947
Placements (notes 2 f) et 4)	54 205 862	44 128 564
	55 031 240	45 011 192
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	279 510	303 260
Produits tirés d'un programme constatés d'avance	160 248	-
Tranche à court terme de l'obligation découlant de contrats de location-aquisition	1 209	8 740
	440 967	312 000
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	-	1 382
Incitatifs à la location reportés	123 125	145 505
	564 092	458 887
Actif net		
Fonds de dotation affecté	50 000 000	50 000 000
Fonds non affectés	4 467 148	(5 447 695)
	54 467 148	44 552 305
	55 031 240	45 011 192

Engagements et passif éventuel (notes 2 f) et 5)

Approuvé par le conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

Fondation Asie Pacifique du Canada

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	9 914 843	(9 694 656)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	40 698	46 364
Amortissement des incitatifs à la location reportés	(22 380)	(22 380)
(Gain) perte non réalisé(e) sur les placements	(9 974 625)	9 952 752
	(41 464)	282 080
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs	(148 306)	54 058
Charges payées d'avance	(4 303)	4 411
Créditeurs et charges à payer	(23 750)	(57 045)
Produits tirés d'un programme constatés d'avance	160 248	-
	(57 575)	283 504
Activités d'investissement		
Achat de matériel	(6 396)	(5 670)
Retrait net des (réinvestissement net dans les) placements	(102 673)	23 689
	(109 069)	18 019
Activités de financement		
Obligation découlant de contrats de location-acquisition remboursée	(8 913)	(10 458)
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(175 557)	291 065
Trésorerie au début	484 390	193 325
Trésorerie à la fin	308 833	484 390
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts payés	4 280	4 855

Fondation Asie Pacifique du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2010

1. Nature des activités

La Fondation Asie Pacifique du Canada (la « Fondation ») a été créée par une loi du Parlement le 1^{er} juin 1984 et elle se consacre au développement des habiletés et des réseaux dont les Canadiens ont besoin pour obtenir plus de succès dans la région de l'Asie-Pacifique, ainsi qu'à la diffusion d'information à cet effet. La Fondation est enregistrée auprès de l'Agence du revenu du Canada à titre d'organisme de bienfaisance et elle est exonérée de l'impôt sur les bénéfices.

Par le passé, la Fondation a reçu d'année en année des apports de la part des gouvernements fédéral et provinciaux, affectés à des programmes ou à des projets déterminés. Ces apports annuels ont été remplacés par le revenu désormais tiré d'un fonds de dotation de 50 M\$ créé par le gouvernement fédéral en novembre 2005.

Le montant en capital du fonds de dotation de 50 M\$ sera maintenu en permanence.

2. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et reflètent les principales conventions comptables suivantes :

a) *Modifications de conventions comptables*

Le 1^{er} avril 2009, la Fondation a adopté les modifications apportées aux chapitres 4400 et 4460 et les nouvelles recommandations du chapitre 4470 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (l'« ICCA »).

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2009, la Fondation a adopté rétroactivement les modifications et recommandations du chapitre 4400 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif », qui éliminent l'exigence de présenter distinctement le montant de l'actif net investi en matériel et améliorations locatives. La Fondation a donc éliminé des états financiers les détails portant sur le montant de l'actif net investi en matériel et améliorations locatives et sur le calcul de ce montant. Par conséquent, la Fondation a retraité les états financiers de l'exercice précédent pour inclure dans l'actif net non affecté le montant de l'actif net investi en matériel et améliorations locatives de 255 061 \$ au 1^{er} avril 2008 et de 224 825 \$ au 1^{er} avril 2009.

Le chapitre 4400 exige également la présentation de certains produits bruts dans l'état des résultats et d'informations supplémentaires lorsqu'un organisme sans but lucratif classe ses charges par fonction et qu'il attribue à une autre fonction une tranche de ses frais d'appel à la générosité publique et de ses charges de fonctionnement général. L'adoption de cette partie du chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

Le chapitre 4460, intitulé « Présentation de l'information sur les opérations entre apparentés dans les états financiers des organismes sans but lucratif », a été modifié pour uniformiser la terminologie du chapitre 4460 avec celle du chapitre 3840, intitulé « Opérations entre apparentés ». L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

Le chapitre 4470, intitulé « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir », établit des normes en matière d'informations à fournir pour les organismes sans but lucratif qui classent leurs charges par fonction et qui ventilent leurs charges de fonctionnement général entre un certain nombre de fonctions auxquelles se rapportent les charges. Aucune charge n'a été ventilée entre les fonctions au cours de l'exercice.

Fondation Asie Pacifique du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

b) *Constatation des produits*

- i) Les revenus tirés des placements sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
- ii) La Fondation applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont constatées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les dotations sont constatées à titre d'augmentations directes de l'actif net.
- iii) Les placements détenus sont présentés à la juste valeur à la fermeture des bureaux à la date du bilan. La juste valeur est calculée selon les cours de clôture. Les variations réalisées et non réalisées de la juste valeur sont constatées dans les produits tirés des opérations pour compte propre au cours de la période durant laquelle la variation se produit.

c) *Subventions*

En vertu des exigences liées au fonds de dotation affecté, la Fondation s'engage à fournir du financement lié à divers projets de recherche en matière de diffusion d'information dans la région de l'Asie-Pacifique. Ces engagements sont inscrits lorsque les fonds sont octroyés.

d) *Instruments financiers*

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objectif visé lorsque les instruments financiers ont été acquis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Fondation.

Détenus à des fins de transaction

La trésorerie et les placements sont désignés par la Fondation comme détenus à des fins de transaction et sont mesurés à la juste valeur. Les intérêts créditeurs, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés sur cession sont inclus dans les revenus et les intérêts sur les placements à court terme du fonds de dotation. Les gains et les pertes non réalisés sont inclus séparément dans l'état des résultats.

Débiteurs

Les débiteurs ont été désignés comme des créances et sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Les créditeurs ont été désignés comme autres passifs et sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Fondation Asie Pacifique du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

d) *Instruments financiers (suite)*

La Fondation a choisi de se prévaloir de l'exemption offerte par l'ICCA qui permet aux organismes sans but lucratif de ne pas appliquer les chapitres suivants du *Manuel de l'ICCA* : le chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir », le chapitre 3863, intitulé « Instruments financiers – présentation », et le chapitre 3865, intitulé « Couvertures », lesquels auraient autrement été appliqués aux états financiers de la Fondation pour l'exercice terminé le 31 mars 2010. La Fondation applique les exigences du chapitre 3861 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ».

e) *Matériel et améliorations locatives*

Les actifs à long terme acquis ayant une valeur individuelle supérieure à 5 000 \$ sont capitalisés au coût et les actifs à long terme acquis ayant une valeur individuelle inférieure à 5 000 \$ sont passés en charges (5 551 \$ en 2010 et 12 335 \$ en 2009). Les actifs à long terme sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, en utilisant le demi-taux au cours de l'exercice où ces actifs ont été acquis.

Matériel faisant l'objet d'un contrat de location-acquisition	de 4 à 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	6 ans
Améliorations locatives	10 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans

Le matériel et les améliorations locatives sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés prévus provenant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Le montant de la perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur juste valeur.

Aucune perte de valeur n'a été constatée au cours de l'exercice considéré.

f) *Fonds de dotation*

Les placements dans le fonds de dotation sont comptabilisés à la juste valeur et se composent de parts de divers fonds Phillips, Hager & North. Les gains et les pertes non réalisés qui découlent de l'évaluation des placements à la valeur de marché sont présentés à titre de gains ou de pertes non réalisés dans l'état des résultats. En vertu de l'entente liée au fonds de dotation, la Fondation s'est engagée :

- i) à utiliser une tranche de 10 % du revenu de placement tiré du fonds de dotation au cours de l'exercice précédent, à partir de l'exercice terminé le 31 mars 2007, tranche qui passera à 25 % d'ici 2012-2013 et par la suite, pour financer un programme de subventions. Le total des subventions accordées pour l'exercice s'établit à 216 138 \$ (323 091 \$ en 2009);
- ii) à conserver le capital du fonds de dotation de 50 M\$ à long terme.

g) *Incitatifs à la location reportés*

Les incitatifs à la location reportés se composent des fonds d'incitatifs à la location reçus des propriétaires. Ces incitatifs sont amortis sur la durée du bail visant les bureaux, à titre de diminution des loyers et charges locatives.

Fondation Asie Pacifique du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

h) Régime à cotisations déterminées

La Fondation offre un régime à cotisations déterminées en vertu duquel elle verse des cotisations égales à celles du participant dans le REER collectif, jusqu'à concurrence de 5 % du salaire brut. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010, les charges au titre des prestations se rapportant à ce régime se sont établies à 28 420 \$ (36 645 \$ en 2009).

i) Informations à fournir concernant le capital

La Fondation n'est assujettie à aucune exigence concernant son capital en vertu de règles extérieures, sauf en ce qui a trait au fonds de dotation comme il est décrit à la note 2 f). La Fondation gère son capital essentiellement par l'intermédiaire de ses placements et elle respecte les lignes directrices des politiques en matière de placement de la Fondation. Il n'y a eu aucune modification de ces lignes directrices au cours de l'exercice.

j) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés à titre d'actifs et de passifs, la présentation d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que les montants présentés à titre de produits et de charges au cours de la période considérée. Des estimations sont utilisées pour déterminer, sans s'y limiter, le gain (la perte) non réalisé(e) sur le fonds de dotation, la provision pour créances douteuses et l'amortissement. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. Matériel et améliorations locatives

			2010	2009
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel faisant l'objet d'un contrat de location-acquisition	10 663	9 598	1 065	7 177
Mobilier et matériel de bureau	48 645	44 393	4 252	5 197
Améliorations locatives	336 584	146 586	189 998	222 573
Matériel informatique	58 979	53 649	5 330	-
	454 871	254 226	200 645	234 947

Fondation Asie Pacifique du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2010

4. Placements

Les placements du fonds de dotation se composent de divers titres négociables liquides et à court terme et sont présentés à la juste valeur (note 2 f).

Le portefeuille du fonds de dotation comporte des placements dans les fonds de Phillips, Hager & North suivants :

	2010		2009	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Fonds de marché monétaire canadien	1 189 870	1 189 870	894 551	894 551
Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme	9 183 895	9 570 749	8 873 758	9 047 618
Fonds fiduciaire de retraite d'hypothèques	2 820 774	2 846 780	2 674 532	2 664 471
Fonds d'obligations	10 598 321	10 790 677	9 705 066	9 484 848
Fonds à revenu canadien	7 083 616	6 343 313	7 067 931	3 965 698
Fonds à revenu de dividendes	13 464 214	13 435 702	13 715 615	9 532 745
Fonds d'actions canadiennes	6 268 633	6 361 121	7 653 876	5 535 609
Fonds d'actions américaines	4 150 780	3 667 650	4 072 101	3 003 024
	54 760 103	54 205 862	54 657 430	44 128 564

5. Engagements et passif éventuel

- a) La Fondation a conclu un bail visant ses bureaux, en vigueur à partir du 1^{er} novembre 2005 pour une durée de dix ans et quatre mois. Les paiements locatifs minimaux futurs s'établissent comme suit :

	\$
2011	105 241
2012	105 241
2013	105 241
2014	105 241
2015	105 241
2016	96 471
	622 676

- b) La Fondation garantit actuellement des cartes de crédit servant à payer les frais de déplacement de ses salariés pour un montant maximal de 50 000 \$ (50 000 \$ en 2009).

6. Instruments financiers

- a) *Juste valeur*

Les instruments financiers de la Fondation se composent de la trésorerie, des débiteurs, des placements ainsi que des créditeurs.

La juste valeur des instruments financiers, à l'exception des placements qui sont inscrits à la juste valeur de marché, se rapproche de leur valeur comptable, les échéances de ces instruments étant à court terme.

Fondation Asie Pacifique du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2010

6. Instruments financiers (suite)

b) *Risque de taux d'intérêt*

La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt par l'intermédiaire de ses placements, soit le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt et du degré de volatilité de ces taux. La Fondation n'a pas recours à des instruments dérivés afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

c) *Risque de marché*

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur des instruments financiers de la Fondation fluctuera en raison de variations des cours de marché. Le risque de marché regroupe le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix. L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de contrôler l'exposition au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement. Ce risque est géré par les gestionnaires de placement de la Fondation grâce à des placements dans des portefeuilles diversifiés et à la surveillance de la capitalisation boursière et de la liquidité de chaque titre. Tous les titres présentent un risque de perte correspondant à leur juste valeur.